

Grand-Figeac :

Cajarc, mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

La municipalité de Cajarc a délibéré en 2016 en faveur de la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), document qui a pour mission de mettre en valeur le patrimoine de la commune comme la ville médiévale, le tour de ville, le quartier du barri, les hameaux emblématiques de Cajarc et ses paysages.

Ce document, piloté par le Grand Figeac et la Commune de Cajarc a été élaboré avec la collaboration étroite de l'agence Pierre-Jean Trabon et de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France).

Constitué d'un rapport de présentation, d'un plan de zonage et d'un règlement, ce document une fois approuvé vaudra, en son sein, servitude d'utilité publique en remplacement des abords de monuments historiques. Il ouvrira aussi les droits au dispositif type « Malraux » pour les propriétaires bailleurs afin de les aider dans leurs travaux de rénovation et de réhabilitation.

Pour recueillir l'avis et les observations du public, ce document doit obligatoirement faire l'objet d'une consultation publique.

Ainsi, une première version de ce document est consultable du 7 au 28 février en mairie de Cajarc, au siège du Grand-Figeac (en format papier et numérique), sur le site internet www.grand-figeac.fr/documents_d_urbanisme.html et fera l'objet d'une

Réunion publique le 14 février 2020

à 18h00 à Cajarc, salle du conseil municipal.

L'AVAP sera ensuite soumise en Commission Régionale du Patrimoine et de l'architecture, aux personnes publiques associées et à enquête publique avant son approbation.